

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01129
Numéro SIREN : 823 921 788
Nom ou dénomination : 2XL FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2019 sous le numéro de dépôt 9487

2XL FRANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000.00 €

Siège social : Adret du 116-117 Bâtiment LB1

Zone Logistique B

62119 DOURGES

823 921 788 RCS ARRAS

EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES **PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2019**

(...)

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

SIXIEME DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuvés par l'associé unique en date du 21 juin 2019, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

(...)

*Copie certifiée conforme
par le président.*

La Société IMMOPORTFOLIO SA
Représentée par Monsieur BALCAEN Pieter
Présidente



2XL FRANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000.00 €

Siège social : Adret du 116-117 Bâtiment LB1

Zone Logistique B

62119 DOURGES

823 921 788 RCS ARRAS

EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES ET EXTRAORDINAIRES
PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 JUIN 2019

(...)

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

SIXIEME DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuvés par l'associé unique en date du 21 juin 2019, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce décide qu'il n'y a pas lieu à la dissolution anticipée de la société.

Le maintien de l'activité sociale est donc décidé.

(...)

*Copie certifiée conforme
par le président.*

La Société IMMOPORTFOLIO SA
Représentée par Monsieur BALCAEN Pieter
Présidente

